



Société anonyme au capital de 575 031 457,50 €
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 Paris
592 014 476 R.C.S. Paris

Paris, le 3 avril 2024

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
LE 25 AVRIL 2024**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **société** ») sont invités à participer à l'**Assemblée générale mixte** (l'« **AGM** ») qui se tiendra le :

**Jeudi 25 avril 2024 à 15 heures
A l'hôtel Kimpton St Honoré Paris, 20 rue Daunou, 75002 Paris**

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°29 du 6 mars 2024.

L'avis de convocation, rappelant l'ordre du jour et contenant les informations utiles sur les modalités de tenue de l'AGM et de participation à celle-ci, est publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Actu-Juridique.fr » du 3 avril 2024.

Les documents préparatoires à cette AGM, sont mis à la disposition des actionnaires de la société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront disponibles sur le site internet de la société (www.gecina.fr).

Sur demande écrite adressée au siège de la société, par voie postale ou courrier électronique adressé à l'adresse suivante : titres&bourse@gecina.fr, et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'AGM du 25 avril 2024, soit le 20 avril 2024, tout actionnaire pourra demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Les actionnaires pourront suivre l'AGM sur le site Internet de la société : www.gecina.fr.

Le Conseil d'administration